

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de séance : 24 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 19 OCTOBRE 2022

Date d'affichage : 19 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. MAYEUX M., 3ème Adjointe qui donne pouvoir à MURCIA B. + LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK Jean-Paul + GUIDEZ E. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à FERAHTIA A. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à PLANTIN M.F.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme CLOSSE E.

Délibération N° 2022-06-15

OBJET

Intégration des Contrats Enfance Jeunesse des communes de Haspres, Avesnes le Sec et Wallers dans le Contrat Enfance Jeunesse pivot de la commune de Lourches

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 8 décembre 2020, la commune a intégré par avenant, son CEJ dans le CEJ pivot de la ville de Louches.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, qu'à la demande de la CAF du Nord, elle doit se prononcer sur l'intégration des CEJ des communes de **Haspres, Avesnes le Sec et Wallers** dans le CEJ pivot de la ville de Louches, dans l'attente de la signature de l'accord cadre de la future Convention Territoriale Globale au niveau de la CAPH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix « POUR »),

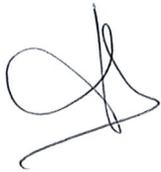
VALIDE l'intégration par avenant des CEJ des communes susmentionnées dans le CEJ pivot de la ville de Louches.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

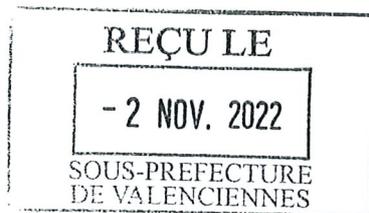
Le Maire,



Emmanuelle CLOSSE



Jean-Paul RYCKELYNCK



COPIE RENDUE EXECUTOIRE
transmise à la Sous-Prefecture le 02/11/2022
reçue ou notifiée le 04/11/2022
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,

